

gouvernements provinciaux ou territoriaux. Tel que défini dans les lettres, l'objectif de la Stratégie d'emploi communautaire consiste, en substance, à venir en aide à ceux qui éprouvent des difficultés particulières et régulières à trouver et à conserver un emploi permanent et satisfaisant et qui, par conséquent, ont tendance à compter sur une forme quelconque d'assistance sociale pour la majeure partie ou la totalité de leurs revenus.

Le Ministre a informé le Comité que la Stratégie d'emploi communautaire est le reflet d'un changement d'attitude envers ces individus.

«Ce n'est que récemment, en effet, que nous avons commencé à refuser d'accepter l'impossibilité d'employer un grand nombre de personnes qui, jusqu'à maintenant, avaient été jugées aptes à recevoir un soutien financier sans qu'on ait fait d'efforts pour leur trouver une activité rémunératrice... C'est dans cette optique qu'ont été conçus les programmes d'emplois communautaires» (4:16).

La Division n'a pas une idée exacte du nombre de personnes qui pourraient intégrer la population active grâce à ce Programme. Le Comité évalue à 400,000 le nombre des travailleurs qui pourraient entrer dans cette catégorie. Le Ministre a de plus reconnu que ce groupe relève «de façon générale, du bien-être» (4:15). La «population cible» de la Stratégie d'emploi communautaire comprendra également les parents célibataires (surtout les mères célibataires), les ex-détenus, les ex-malades mentaux et les Indiens. On n'a pas l'intention de se préoccuper uniquement des individus, mais également des modes d'emploi et des obstacles qui enveniment leur problème. On a donné un sens très large à cette collectivité où la nouvelle stratégie sera mise à l'essai. En substance, le Ministre l'a décrite dans les termes suivants lors d'une assemblée publique: cette collectivité pourrait être un village, un secteur d'une ville ou une région rurale. Il se pourrait même que nous tentions de venir en aide à tous les parents célibataires d'une province, ou de la moitié d'une province... ou, par exemple, nous pourrions nous occuper des Indiens d'une région donnée².

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il affectera la somme de 50 millions de dollars sur une période de trois ans à 20 projets expérimentaux au cours des stades initiaux de la Stratégie d'emploi communautaire. Dans une première étape, on identifiera les groupes-cible dans les collectivités sélectionnées. Les organismes appropriés des gouvernements fédéral et provinciaux travailleront ensuite de concert à trouver une solution appropriée à leur problème local de chômage chronique. Leur travail sera sous la direction, au niveau supérieur de la politique, des comités des besoins en main-d'œuvre de chaque province.

M. Manion a déclaré au Comité: «le programme P.A.C.L.E. est probablement la clef de voûte de nos efforts de création d'emplois et il constituera la pierre angulaire d'une grande partie de notre stratégie d'emploi communautaire» (7:23). En plus du P.A.C.L.E., il est prévu que la Division utilisera plusieurs autres services déjà existants par l'intermédiaire des Centres de main-d'œuvre du Canada situés dans les régions-cible. Tous les programmes spécialisés de placement et de formation destinés aux défavorisés sont impor-

² Discours prononcé devant le Club Kiwanis de Grand Falls (Terre-Neuve), le 25 mars 1975.